



REFERENCE:KF/fup-115

19 novembre 2015

Excellence,

En tant que Rapporteur Spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du deuxième rapport périodique du Burundi par le Comité.

A la fin de sa 112^{ème} session en octobre 2014, le Comité a transmis ses observations finales à votre Mission permanente. A ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 22 des observations finales, le Comité avait sollicité dans un délai d'un an des informations sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphe 7, 12, 13 et 17 des observations finales).

Au cours de sa 115^e session, tenue à Genève, en octobre 2015, le Comité a noté qu'aucune réponse n'avait été reçue sur les questions en attente. Par conséquent, je me permets de vous écrire afin de demander que les informations requises soient envoyées au Comité, dès que possible.

Si l'État partie souhaite que sa réponse soit prise en compte dans le prochain rapport de suivi du Comité des droits de l'homme, la version électronique de l'information requise devra être transmise en **format « Word »** au Secrétariat du Comité des Droits de l'homme **avant le 10 janvier 2016** (Mme. Sindu Thodiyil, sthodiyil@ohchr.org et Mme. Fernanda Santana: fsantana@ohchr.org).

Le Comité espère vivement poursuivre à cette occasion son dialogue constructif avec les autorités du Burundi sur la mise en œuvre du Pacte.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

pp.

Sarah Cleveland

Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales
Comité des droits de l'homme

S.E. M. Pierre Claver Ndayiragije
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent
Fax: 022 732 77 34